

Mesures concernant les acteurs de l'économie créative : mise à jour, état au 26.3.2020

Chères membres, chers membres

Nous vous prions de prendre en compte que la Confédération, les cantons et les communes ne cessent d'instituer de nouvelles mesures. Les renseignements ci-dessous sont fournis sans garantie, ils contiennent les informations les plus récentes données par la Confédération lors de la conférence de presse du 25.3.2020. Merci de les compléter en vous adressant aux services correspondants.

Nouvelles mesures actualisées :

- **Collecte de données pour la prochaine intervention** : aidez-nous à les recueillir ; **le mieux est de remplir immédiatement ou d'ici au 15 avril au plus tard le questionnaire que vous trouverez à l'adresse** : <https://formforum.wufoo.com/forms/q1800icj0w2olrh/>

Ces données nous aideront à mieux comprendre la situation des entrepreneurs*ses du secteur créatif suisse et, dans un second temps, à les représenter pour soumettre des interventions ciblées.

- **Fiduciaires et comptables** : Prenez contact avec votre fiduciaire/comptable et faites-vous conseiller. Comme un grand nombre de mesures concernent spécifiquement certaines entreprises, nous ne pouvons en faire une liste exhaustive ici. Votre fiduciaire/comptable est mieux placé*e pour vous conseiller, dans votre propre intérêt, et vous dire s'il est judicieux de prendre un crédit de liquidités ou si vous feriez mieux d'y renoncer. Développez des scénarios et calculez les liquidités dont vous aurez besoin, en y incluant les dépenses de la vie courante à court et moyen terme.
- **Banque** : L'obtention simplifiée de crédits se montant à 10% de votre chiffre d'affaires de l'année dernière et allant jusqu'à CHF 500 000, devraient être à la disposition des PME, pour un taux d'intérêt de 0% et une période de prêt de 5 ans . Si vous souhaitez en connaître les conditions précises, contactez votre banque et lisez le communiqué de presse du 25.3.2020 et les directives à l'adresse <https://covid19.easygov.swiss/fr/>
- **Secteur culturel** : Les mesures destinées à amortir l'impact économique du coronavirus se trouvent [ici](#). L'OFC et Pro Helvetia élaborent des mesures concrètes, le point d'information Covid-19 de Pro Helvetia vous fournira des informations actualisées en permanence [ici](#).
- **Chômage partiel** : Si vous employez des collaborateurs*trices et que vous pouvez prouver la réduction des horaires de travail, il est préférable de déclarer le **chômage partiel** le plus tôt possible. Informez-vous [ici](#) et auprès des services cantonaux responsable de l'économie et du travail [ici](#).
- **Allocations pour pertes de gains pour les indépendants*es** : Les indépendants*es (entreprise individuelle) ont la possibilité de solliciter des **indemnités journalières si les conditions préalables** sont remplies. Pour l'instant, nous vous recommandons de solliciter des indemnités journalières même si vous ne remplissez pas toutes les conditions et que vous vous êtes heurtés*es à des refus, afin que nous puissions proposer d'autres mesures. Adressez-vous à votre caisse de compensation AVS/OAS de votre canton et informez-vous [ici](#). En désespoir de cause, si vous vous trouvez dans une situation de détresse, adressez-vous à l'office des affaires sociales de votre commune.
- **Loyer** : Merci d'étudier le dernier communiqué de presse de la Confédération [ici](#). Le Conseil fédéral a étendu le **délai de paiement des loyers résidentiels et commerciaux de 30 à 90 jours**, pour autant que les locataires aient pris du retard à la suite des mesures ordonnées par les autorités pour lutter contre le coronavirus. **Un groupe de travail spécial** préconisera **d'autres**

mesures au Conseil fédéral, si besoin est. Dans l'intervalle, nous vous recommandons de vous entretenir avec votre logeur.

- **Mesures cantonales** : Nous avons compilé de nombreux liens pour vous [ici](#) non exhaustif).

Mesures existantes, toujours valides :

- **Communication** : Maintenez une **communication transparente** avec vos **partenaires, fournisseurs, créancières et créanciers**, nous sommes tous dans le même bateau. Elles et ils sont souvent prêt*es à proposer des solutions personnalisées et des paiements échelonnés.
- **Encaissement** : facturez immédiatement les **services rendus** et soyez si possible accommodant*e avec les petites entreprises qui sont dans le même bateau. Ceux qui ont de grandes entreprises comme clients insistent et exigent la solidarité.
- **Facturation** : Il y a une règle d'or dans la gestion du crédit : payez toujours les petites factures (jusqu'à CHF 500.00) d'abord, les factures moyennes (jusqu'à CHF 5'000.00) un mois plus tard et discutez les grosses factures avec le créancier.
- **Les taxes gouvernementales** : **Les services de recouvrement de la Confédération, des cantons et des communes** sont tenus d'être généreux dans la perception des charges publiques (par exemple, les taxes sur la TVA, les acomptes au fonds de compensation et les factures d'électricité). Demandez une prolongation du délai de paiement ou un paiement échelonné.
- **Contrats leasing** : parlez avec l'entreprise et réduisez les mensualités. Ensuite, concluez un nouveau contrat et prolongez la durée dans la mesure où le montant réduit est simplement payé plus tard.
- **Les primes d'assurance** : Demandez une **réduction ou une prolongation du délai de paiement** si vous n'avez pas encore payé la prime annuelle.
- **Évènements/foires commerciales annulés** : Regardez comment vous pouvez demander un remboursement.
- **Pensez à demain** : Quels investissements sont nécessaires maintenant pour que vous puissiez vous remettre sur les rails après la crise. **Donnez la priorité à ces investissements**. Là encore, les fournisseurs et les partenaires sont souvent disposés à collaborer avec vous pour trouver des solutions. **Acquérez de nouvelles compétences** et partagez généreusement vos connaissances avec d'autres personnes de votre environnement.
- **Documentez vos pertes** : À quelle baisse de chiffre d'affaires devez-vous faire face, pourquoi ? Est-elle liée au coronavirus et pourquoi ? Ces informations peuvent s'avérer nécessaires ultérieurement pour vous permettre de soumettre une demande rapidement.
- **Le Seco a mis en place une ligne d'information pour les entreprises et fournit régulièrement des informations sur les nouvelles décisions** :

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/neues_coronavirus.html

Autres liens intéressants :

Information concernant le coronavirus **pour les employeurs et les indépendants**, état au 24.3.2020:

<http://www.ahv-iv.ch/p/2.13.f>

Coronavirus : aide pour les employés et les entreprises dans le 1^{er} et le 2^e piliers : Le Conseil fédéral a pris, les 20 et 25.3.2020, des mesures afin d'amortir, l'impact économique d'une diffusion massive du coronavirus pour les entreprises et les employés concernés.

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/eo-msv/grundlagen-und-gesetze/eo-corona.html>

Informations sur une extension du chômage partiel :

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/neues_coronavirus/kurzarbeit.html

Crédits de liquidités pour les entreprises :

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/neues_coronavirus/liquiditaetshilfen.html

et ici :

<https://covid19.easygov.swiss/fr/>

Communiqué de presse du 27.3.2020 de la Confédération – Coronavirus : les déménagements restent possibles à condition de respecter les directives de l'OFSP

Berne, 27.03.2020 – Le 27 mars 2020, le Conseil fédéral a examiné des mesures dans le domaine du droit du bail en lien avec la propagation du coronavirus. Il précise que les déménagements restent possibles, mais souligne que les directives de l'Office fédéral de la santé publique doivent être respectées. Il porte par ailleurs de 30 à 90 jours le délai pour s'acquitter du terme d'un logement locatif ou de locaux commerciaux en cas de retard de loyer. La règle s'applique aux retards de paiement en lien avec les mesures de lutte contre le coronavirus et aux loyers échus entre le 13 mars et le 31 mai 2020. Enfin, il appelle expressément bailleurs et locataires à chercher ensemble des solutions en bonne intelligence.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78605.html>

Communiqué de presse du 25.3.2020 de la Confédération – Coronavirus: mesures supplémentaires en vue de soutenir l'économie

Berne, 25.03.2020 – Le 25 mars 2020, le Conseil fédéral a arrêté de nouvelles mesures visant à atténuer les conséquences économiques de la propagation du coronavirus. Ces dispositions concernent l'obligation de communiquer les postes vacants, l'assurance-chômage, l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail et la prévoyance professionnelle. Les nouvelles mesures en faveur des travailleurs entraîneront des coûts supplémentaires estimés à quelque 600 millions de francs par mois pour l'assurance-chômage.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78573.html>

Communiqué de presse du 20.3.2020 de la Confédération – Coronavirus : un train de mesures pour atténuer les conséquences économiques

Berne, 20.03.2020 – Le 20 mars 2020, le Conseil fédéral a arrêté un train de mesures à hauteur de 32 milliards de francs en vue d'atténuer l'impact économique de la propagation du coronavirus. Compte tenu des mesures décidées le 13 mars, plus de 40 milliards seront ainsi disponibles. La balle est maintenant dans le camp du Parlement : la Délégation des finances se prononcera à ce sujet au début de la semaine prochaine. L'objectif de ces mesures, qui s'adressent à différents groupes cibles, est de sauvegarder les emplois, de garantir les salaires et de soutenir les indépendants. Des mesures

ont également été prises dans le domaine de la culture et des sports en vue d'éviter des faillites et d'amortir de lourdes conséquences financières.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78515.html>

Liens vers les services cantonaux, 26.3.2020

Plusieurs cantons et communes ont pris des mesures complémentaires à celles prises par la Confédération pour amortir l'impact économique du coronavirus. Nous vous prions de vous informer auprès des services compétents sur d'éventuelles aides et mesures immédiates : vous trouverez ci-dessous quelques liens, état au 26.3.2020 (liste non exhaustive)

Argovie : https://www.ag.ch/de/themen_1/coronavirus_2/coronavirus.jsp

Appenzell Rhodes-Extérieures : <https://www.ar.ch/verwaltung/departement-bau-und-volkswirtschaft/amt-fuer-wirtschaft-und-arbeit/coronavirus-informationen-fuer-die-ausserrhoder-wirtschaft/>

Appenzell Rhodes-Intérieures : <https://www.ai.ch/themen/wirtschaft-und-arbeit>

Bâle Campagne : <https://www.baselland.ch/politik-und-behorden/direktionen/volkswirtschafts-und-gesundheitsdirektion/amt-fuer-gesundheit/medizinische-dienste/kantonsaerztlicher-dienst/aktuelles/informationen-fuer-unternehmen-2> et <https://economy-bl.ch/> et www.baselzaemme.ch

Bâle Ville : <https://www.coronavirus.bs.ch/Unternehmen.html> et www.baselzaemme.ch

Berne : <https://www.berninvest.be.ch/berninvest/de/index/unternehmen/unternehmen.html>

Fribourg : <https://www.fr.ch/de/arbeit-und-unternehmen>

Genève : <https://www.ge.ch/>

Glaris : <https://www.gl.ch/public-newsroom/details.html/31/news/12444>

Grisons : <https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/djsg/ga/coronavirus/Seiten/Kacheln.aspx>

Jura : <https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DES/SEE.html>

Lucerne : <https://www.lu.ch/> et <https://wira.was-luzern.ch/>

Neuchâtel : <https://www.ne.ch/autorites/DEAS/SEMP/Pages/accueil.aspx>

Nidwald : <https://www.nw.ch/>

Obwald : https://www.ow.ch/de/verwaltung/dienstleistungen/?dienst_id=5962

Schaffhouse : <https://sh.ch/CMS/Webseite/Kanton-Schaffhausen/Beh-rde/Regierung/Staatskanzlei-3409166-DE.html>

Schwyz : <https://www.sz.ch/behoerden/information-medien/medienmitteilungen/coronavirus.html/72-416-412-1379-6948>

Soleure : <https://corona.so.ch/> et <https://so.ch/startseite/>

St-Gall : <https://www.sg.ch/tools/informationen-coronavirus.html>

Tessin : <https://www4.ti.ch/stato-e-organizzazione/>

Thurgovie : <https://awa.tg.ch/wirtschaft.html/2828>

Uri : <https://www.ur.ch/>

Valais : <https://www.vs.ch/de/home>

Vaud : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/>

Zoug : <https://www.zg.ch/behoerden/gesundheitsdirektion/amt-fuer-gesundheit/corona>

Zurich : <https://www.zh.ch/internet/de/aktuell/corona.html> et
https://awa.zh.ch/internet/volkswirtschaftsdirektion/awa/de/coronavirus_informationen_awa.html

Zurich, 26.3.2020

Développé par les représentant*es des industries créatives, entre autres

SGDA Swiss Game Developers Association

SDA – Swiss Design Association

formforum - Schweizer Verein für
zeitgenössisches Kunsthandwerk
und Design

VSI/ASAI

Association suisse des
architectes
d'intérieur

SGV Schweizer Grafiker
Verband – Union
suisse des graphistes

Creative Hub

SGD Swiss Graphic
Designers

ASMEBI

Association des métiers de
la Bijouterie

Centre de cours
Ballenberg

Netzwerk Kleinsterberufe

SWISSMODE Verband
Bekleidung Schweiz

Swissceramics Association
Céramique Suisse

Verband Kreativwirtschaft
Schweiz

ADC Switzerland
The Leading
Creatives in
Communication

Schweizerischer
Werkbund